

Notice de remplacement de résistance pour le Bayo

1. Généralité

Ce kit pièces détachées est destiné au remplacement de résistances de nos radiateurs électriques. Toutes les pièces de ce kit sont garanties d'origine.

**Ce kit est réservé exclusivement à l'usage professionnel.
En cas de doute sur l'utilisation de ce kit, contacter notre service SAV.**

2. Liste des composants du kit

- Joint viton
- Résistance/Thermoplongeur
- Tube de colle Fixe d'assemblage
- Notice de remplacement

3. Matériel nécessaire

- Clé dynamométrique
- Chiffon

4. Instructions

➤ Avant de commencer, il faut :

- Couper le disjoncteur du radiateur
- Débrancher le radiateur
- Enlever le radiateur de son support
- ATTENTION : Avant toute opération merci de retourner le radiateur et veillez à ce que le boîtier du radiateur soit positionné vers le haut
- Démonter le boîtier ainsi que la joue droite du radiateur

➤ Ensuite procéder de la façon suivante :

- A l'aide d'une clé dynamométrique dévisser la résistance défectueuse
- Enlever la résistance tout en l'essuyant avec un chiffon
- Prendre la nouvelle résistance et vérifier que le joint viton vert est présent dans la gorge de la résistance
- Mettre la colle sur l'ensemble du filetage de la résistance et l'introduire en lieu et place de l'ancienne. Positionner le câble dans le passage le plus orienté vers la face arrière.
- Vissez puis terminer le serrage avec la clé dynamométrique jusqu'à un serrage de 30 Nm



Pour des raisons de sécurité et de risque de dysfonctionnement du produit, ne pas enlever ou ajouter du fluide caloporteur à l'intérieur du radiateur sans instruction préalable. Tout ajout d'un autre fluide caloporteur autre que celui d'origine est strictement prohibé.

- Remettre le boîtier/récepteur du radiateur en place



GESTION DES DECHETS DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE DEEE (2012/19/UE)

ROHS : Conforme à la directive 2011/65/UE

DEEE : Conforme à la directive 2012/19/UE

Le pictogramme sur l'étiquette du produit signifie que l'équipement ne peut être jeté avec les autres déchets, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, réutilisation ou recyclage. En fin de vie, cet équipement devra être remis à un point de collecte approprié pour le traitement des déchets électriques et électroniques. En respectant ces principes et en ne jetant pas le produit dans les ordures ménagères, vous contribuerez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine. Pour tous renseignements concernant les points de collecte, de traitement, de valorisation et de recyclage, veuillez prendre contact avec les autorités de votre commune ou le service de collectes des déchets, ou encore le magasin où vous avez acheté l'équipement. Ceci s'applique aux pays dans lesquels ladite directive est entrée en vigueur.



Les emballages font l'objet d'une consigne de tri en vue du recyclage. Ne les jetez pas et faites un geste ecocitoyen en les triant.